

Vie municipale d'Andoins



Actualités Municipales



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre prochain, ANDOINS rendra hommage à tous ceux de ses enfants qui ont combattu au cours des conflits qui ont marqué l'histoire de la France.

Cette année la commémoration prendra une résonance empreinte de plus d'émotion car cette manifestation coïncidera avec le début des combats du premier conflit mondial il y a juste 100 ans.

Pour donner à cet événement toute l'importance qu'il mérite, le Maire et le Conseil Municipal se proposent d'y associer, chaque année, le souvenir de ceux qui sont tombés au champ d'honneur un siècle auparavant.

Pour 1914 : **Lagrange Claverie Saturin et Jaïmes Lucien.**

A l'issue de la cérémonie qui aura lieu à **11 heures**, nous vous proposons de nous retrouver autour du verre de l'amitié à la salle des Arcades.



Travaux

Divers travaux ont été réalisés au cours de ces deux derniers mois :

Sécurisation de l'esplanade entre la salle des Arcades et l'école réalisée par nos agents communaux, Thierry et Marc.

Curage et création de fossés : chemin du Luy de Béarn, rue des Lanots, impasse Treytet, rue Pé doü Boscq.

Réfection des routes : chemin Luy de Béarn, chemin Dous Puyaus, rue des Lanots.

Nous remercions les habitants d'ANDOINS qui ont fait preuve de compréhension à l'occasion de ces travaux.

Ces prochains mois verront la réfection du trottoir de la salle des Arcades pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront complétés par le remplacement des portes de cette salle. De plus, nous allons procéder au remplacement et au changement d'orientation de l'abribus situé à proximité de la mairie.

Commission Communale des Impôts Directs



La composition de la CCID a été finalisée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Titulaires : Olivier AUTEXIER, Patrice BOUSQUE, François GALINDO, Jean-Raymond LALANNE, José RUIZ et Maïté BROCCQ (commune d'OUILLON)

Suppléants : Marc BORDENAVE, Michel GROLLEAU, Cyril LOUSTAU, Adrien PESSE, Joëlle DANOS et Didier BORDENAVE (commune de SENDETS)



Rencontres amicales

Le 5 septembre, nous étions 224 villageois à nous retrouver pour le traditionnel repas communal de rentrée.

Le 18 octobre, 74 Aînés, réunis à la salle des Arcades grâce au CCAS, ont pu échanger autour d'un repas. Les œuvres de l'association Aiguilles et Pinceaux ont égayé la salle à cette occasion.

Réglementation

Nous rappelons quelques points de réglementation applicable sur le territoire de la commune.

Concernant les haies : Règlementation Code Civil article 671

Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations dites de basses tiges (hauteur inférieure à 2 m).

Une distance de 2 m minimum de la limite séparatrice pour les arbres dits de haute tige (hauteur supérieure à 2 m).

Concernant les clôtures : Rappel prescription du PLU – zones U et AU

Les murs de clôture seront soit de type bahut, soit de même type que les murs de clôture existants. Ils devront être en enduit ou galets appareillés.

Sauf considérations techniques dûment justifiées, les clôtures végétalisées ou maçonnées, ne pourront excéder une hauteur de **1,8 m** par rapport au sol naturel, pour les clôtures séparatives, et **1,2 m** par rapport au niveau de la voie ou emprise publique pour la clôture en limite d'emprise publique.

Les haies végétales seront composées d'essences locales. Les espèces interdites en bordure de voie publique sont le cypripresse et le thuya.

Concernant le stationnement :

Le stationnement quotidien sur les trottoirs en bordure de voie publique et/ou de propriété entraîne un manque de visibilité susceptible de provoquer des accidents et de ce fait verbalisable.

Le règlement du PLU précise que le stationnement des véhicules devra être assuré en dehors des voies ouvertes à la circulation.

L'article R. 417-10 1° du code de la route stipule que « l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs ».

Le respect de « ces petites règles » facilitera également le travail d'entretien des espaces verts et de la voie publique par nos agents communaux. Nous vous en remercions.

Vie associative

Téléthon

Samedi 22 novembre 2014 :

à **20h30** organisation d'un spectacle de théâtre à SENDETS sur le thème de la Grande Guerre interprété par la troupe théâtrale de Monein

Samedi 29 novembre 2014 :

de 9h00 à 12h00 : tournoi des enfants de l'école de hand-ball de NOUSTY à la salle polyvalente d'ANDOINS

à 20h30 concert à l'église d'ANDOINS avec Patricia AMARY, la chorale Béarn Bigorre Pontiacq-Viellepinte et lous Esbagats d'Asson

Noël des enfants - vendredi 12 décembre 2014 à 19h à la salle des Arcades

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Informations pratiques



Gendarmerie

Le groupement de gendarmerie départementale nous fait part de deux messages de vigilance relatifs à la **protection des exploitations agricoles et des lieux d'habitation.**

Ces informations sont disponibles en mairie.

De plus, la gendarmerie rappelle que dans le cadre de l'opération « **tranquillité vacances** » organisée tout au long de l'année, vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie: des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Recommandations

Pour assurer une meilleure distribution du courrier un affichage lisible mentionnant :

- le numéro de la maison
- les noms de famille

sur la boîte aux lettres est indispensable.